Image not found or type unknown

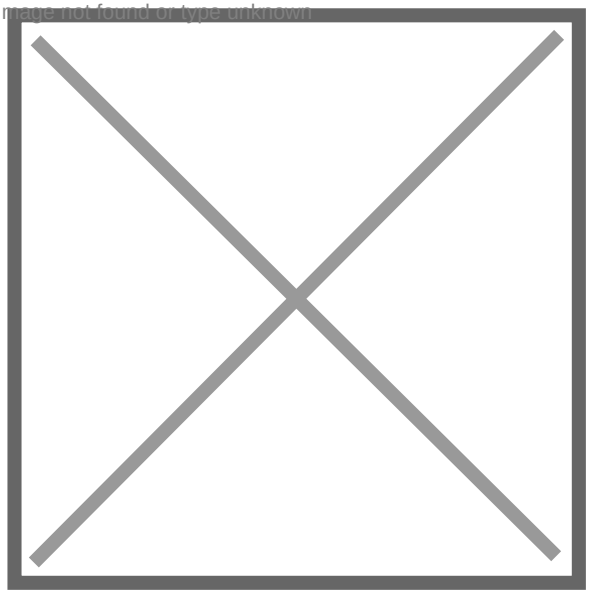

Transfert de mon dossier de mariage au prefet

Par **alex18092012**, le **03/10/2015** à **10:53**

Bonjour ,

Voilà je vous explique ma situation , je suis francaise et je suis en couple avec un tunisien et nous vivons ensemble depuis 2 ans. Malheureusement il n'est pas en situation reguliére - il a etais cependant marié mais a demander le divorce au bout de 1 ans , divorce qui a etais prononcer . cependant , au jours d'aujourdhui nous avons deposer un dossier de mariage à la mairie , nous avons etais convoquer chacun l'un apres l'autre pour une audision , ou plusieurs questions nous on etais poser (depuis combien de temps etes vous ensemble, pourquoi voulez vous vous marier avec lui ? quels sont vos projets futurs ? etc ....) puis lorsque nous avions eu fini de passer cette audision , nous avons etais recu ensemble pour connaitre notre reponse , si notre dossier etais accepter ou non , et ils nous on repondu quil nous apeler dans deux jours (gros stress)
Les deux jours viennent de s'ecoulés , et la mairie nous a appeler en nous disans que notre dossier de mariage aller remonter au prefet de la republique , sans nous expliquer de reels reponse suite à cette decision ....
Je voudrais savoir comment sa aller ce passer dans une situation pareil ?
Combien de temps cela vas t il durer ?
Quelles es reelement cette enquetes ?

Merci vraiment de tenir en compte ce message , j'attend vraiment vos reponses .....

Par **moisse**, le **03/10/2015** à **11:42**

Bonjour,
[citation]prefet de la republique [/citation]
Ne serait-ce pas plutôt au Procureur de la République ?
Si tel est le cas il y a un soupçon soit de bigamie soit de mariage gris.
Ici pour de plus amples informations:
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31474

Par **amajuris**, le **03/10/2015** à **11:46**

bonjour,
si le maire a transmis votre dossier au procureur de la république c'est qu'il a un doute sur votre véritable intention matrimoniale (fonder une famille) et qu'en particulier le mariage n'ait pour but que de faire régulariser votre ami.
existe-t-il une différence d'âge entre vous deux ?
salutations

Par **jadou0809**, le **03/10/2015** à **13:07**

bonjour

je me permets de vous répondre , pour vous dire que si votre futur époux est divorcé que le jugement pronnoncé , si sur l'acte de mariage , y a la mention du divorce c'est déjà bien , ensuite concernant l'audition pour l'avoir vécu trés récemment mon mari et moi , j'ai eu la liste des questions qui nous a servi de support , et tout de suite javais demandé si je pouvais acheté ma robe , et l'adjoint au maire et la sécrétaire ont dit que je pouvais ,de toute façon la seule demande qu'il peut demandé le maire une demande au procureur pas le préfet et le mariage c'est un droit fondamental , pour infos mon mari aussi est en situation irréguliére et actuellement c'est d'autre démarche pour le visa de conjoint français ; bon courage
Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés